

Bureau Américain, No. 2 Bureau 184  
No. 2 Bureau 184  
M. de Caudillo Bureau 184

Talons, 12 francs. 184  
Arrivé depuis, plusieurs deniers No. 365 bouscules, expédiés dans le même bateau, pour Brême 162, à New-York 9, Boston 63, Philadelphie 8, New-York 4; total 263 bouscules. Nous avons appris que 200 bouscules ont changé de main, de 24 à 25 à 24 et de 4 à 4, pour les croûtes, secouées et préparées à qualité primaire tout de qualité inférieure et la seule recherche.

## THE BEE.

BY J. V. D'ALOUP.

FRIDAY, MARCH 3, 1828.

From the Hours Paper of Dec. 8.  
The Paragon, Coal, from New-Orleans for Amsterdam, stuck upon the rocks near Bois Grande: the ship made much water, and the captain threw overboard 60 hds and 60 bales Tobacco, and about 100 bales cotton.

From the N. Y. American, Feb. 6.

The intelligence of a war all but declared by Turkey against allies, seems contradictory. We gave yesterday an extract from a letter of the 4th December, from Paris, affirming that war was inevitable. To-day we find later accounts from Paris had been received in London, of opposite import, as by the quotation from the New Times of the 7th, which we take from the Daily Advertiser will be seen. Then again comes a letter from Gibraltar, of the 24th Dec., stating that accouche had been received there that day, "that the Grand Signor had declared war against the three powers," but to the accuracy of this intelligence the Mercantile despatch, and with reason, on the ground that the captain and passengers of the brig Jane, who did not leave Gibraltar till the 26th, had heard no such news. Upon the whole, we must still wait, for conjecture has nothing positive by the arrival yesterday, or tomorrow.

### CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il nous vend la somme de 200 francs, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1828, à la Bourse de New-York, soit deux échéances ci-après désignées, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, et au 1<sup>er</sup> Septembre 1829, presque tous ces échéances étant détenus par une personne qui appartient ci-devant au décret d'espous et de l'assassinat par la propriété de Dame Veuve Berthe : Madame nous la Maitre : les autres bâtimens et établissements qui s'y trouvent.

Prix, deux échéances, au 1<sup>er</sup> Sept. 1828, 20 ans, et l'échéance suivante d'environ 20 ans, groupes les vices et malades réduisent.

CONDITIONS—COMPTANT.

No. 3.—A note de vente d'un marchand, vend 200. Théodore Bogh, un négociant dans des acquisitions.

PAR J